

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

I - Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF

	31/12/2011		31/12/2010	
	Brut en milliers d'euros	Amortissements en milliers d'euros	Net en milliers d'euros	Net en milliers d'euros
Actif immobilisé :				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	796	-	796	796
Constructions	188	187	1	1
Inst. techn. mat. et outil. industr.	3	3	-	-
Autres	10	10	-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participations	81	37	44	50
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés et prêts	-	-	-	-
	<b>1 078</b>	<b>237</b>	<b>841</b>	<b>847</b>
Actif circulant :				
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	21	19	2	14
Autres	2 078	-	2 078	1 536
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	824	-	824	17
<b>DISPONIBILITES</b>	5	-	5	17
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	6	-	6	6
	<b>2 934</b>	<b>19</b>	<b>2 915</b>	<b>1 590</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>3 756</b>	<b>2 437</b>

PASSIF

	31/12/2011 en milliers d'euros	31/12/2010 en milliers d'euros
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	920	920
Prime d'émission, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	425	425
Réserves :		
réserve légale	92	92
réserves réglementées	-	-
autres	1	1
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou (-)perte)	1 416	273
	<b>2 854</b>	<b>1 711</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	606	487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106	48
Dettes fiscales et sociales	172	173
Autres dettes	14	14
Produits constatés d'avance	1	1
	<b>899</b>	<b>723</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 756</b>	<b>2 437</b>

## II - Compte de résultat de l'exercice

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
	<b>en milliers</b>	<b>en milliers</b>
	<b>d'euros</b>	<b>d'euros</b>
Montant du chiffre d'affaires	182	79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-
	<b>182</b>	<b>79</b>
Charges d'exploitation :		
Achats de matières premières	(9)	(8)
Autres achats et charges externes	(781)	(797)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5)	(5)
Salaires et traitements	(21)	(21)
Charges sociales	(7)	(7)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(1)	-
sur actif circulant : dotations aux provisions	(5)	(5)
Autres charges	(2)	(2)
	<b>(831)</b>	<b>(845)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(649)</b>	<b>(766)</b>
Produits financiers :		
produits de participations	-	-
autres intérêts et produits assimilés	15	176
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	2
	<b>20</b>	<b>178</b>
Charges financières :		
autres intérêts et charges assimilées	(9)	-
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	(6)	(6)
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	<b>(15)</b>	<b>(6)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5</b>	<b>172</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>(644)</b>	<b>(594)</b>
Produits exceptionnels :		
sur exercices antérieurs	2 771	-
reprises sur provisions et transferts de charges	-	70
	<b>2 771</b>	<b>70</b>
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion	-	-
sur opérations de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
Convention avec l'Etat	0	902
Impôts sur les bénéfices	(711)	(105)
Total des produits	2 973	1 229
Total des charges	(1 557)	(956)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 416</b>	<b>273</b>

**Annexe aux comptes annuels  
Exercice 2011**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2012 par le Conseil d'Administration.

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue à 98,17 % par SABETON dont le siège social est à DARDILLY (69570) - 34, route d'Ecully, fait partie intégrante des comptes consolidés de cette dernière.

**FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a annulé :

- l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n°338.

En conséquence :

- l'Etat a remboursé à la Compagnie Agricole de la Crau un montant de 2,76 M€ intérêts compris,
- la somme de 1,47 M€ intérêts compris, qui avait été séquestrée, en garantie des titres exécutoires émis à la demande de l'Etat, a été restituée à la Compagnie.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général fixées par la loi du 30 avril 1983 et son décret du 29 novembre 1983, et au règlement 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolutions réglementaires,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société MAS DE LA PERONNE, détenue à 100 % par votre société et de la société VILLAGE DE LA PERONNE, détenue à 99,90 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre de l'exercice 2011. Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

## **METHODES COMPTABLES**

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation en 1978.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- . Constructions .....20 ans
- . Agencements des constructions .....5 à 20 ans
- . Autres immobilisations corporelles .....5 à 10 ans

### ***Immobilisations financières***

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir.

### ***Créances et dettes***

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

### ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Elles sont éventuellement dépréciées au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Les cours retenus pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV.

### ***Provisions***

Les provisions sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elles se traduiront par une sortie de ressources à l'égard de ce tiers.

Les provisions sont analysées, dossier par dossier, en fonction de l'avancement des procédures.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2011 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision selon la méthode rétrospective en tenant compte notamment d'un taux d'actualisation de 3,80 %, d'un taux de revalorisation de 2 % et d'un taux de charges sociales moyen de 41,17 %.

**Notes sur le bilan et le compte de résultat**

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

**Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE**

	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	31.12.2011
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Immobilisations corporelles.....	997	-	-	997
Immobilisations financières				
- dont titres .....	80	1	-	81
- dont dépôts de garantie .....	-	-	-	-
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES.....</b>	<b>1.077</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1.078</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>				
Immobilisations corporelles.....	200	-	-	200
Immobilisations financières .....	30	7	-	37
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS .....</b>	<b>230</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>237</b>

Compte-tenu de l'expertise réalisée en 2010, la valeur des actifs immobiliers de la société est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes au 31 décembre 2011.

**Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

	31.12.2010	31.12.2011
<b>SICAV monétaires</b>		
CIC Union Plus .....	-	807
<b>Parts.....</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Intérêts à recevoir sur VMP.....</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>17</b>	<b>824</b>

**Note 3 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital de la société, qui s'élevait au 31 décembre 2010 à 919.611,96 € divisé en 201.228 actions d'une valeur nominale de 4,57 € n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

**Note 4 - RESERVE DE REEVALUATION**

	31.12.2010	31.12.2011
Valeur brute des terrains avant réévaluation.....	371	371
Réserve de réévaluation .....	425	425
Valeur brute des terrains après réévaluation.....	796	796

**Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2011 .....</b>	<b>1.711</b>
<b>Variations en cours d'exercice :</b>	
- Résultat de l'exercice .....	1 416
- Distribution d'un dividende de 1,36 €/par action.....	(273)
<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2011 avant affectation du résultat .....</b>	<b>2 854</b>

**Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

	<b>31.12.2010</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>		<b>31.12.2011</b>
			<b>Utilisées</b>	<b>Non utilisées</b>	
Dépréciation des clients .....	15	5	-	1	19
Provisions pour indemnités de départ en retraite .....	2	-	-	-	2
<b>TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS .....</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>21</b>

**Note 7 – ENTREPRISES LIEES**

	<b>Valeur brute</b>	<b>dont entreprises liées</b>	<b>dont hors groupe</b>
<b>POSTES DU BILAN</b>			
Immobilisations financières .....	81	81	-
Dettes fournisseurs .....	106	8	98
Emprunts et dettes financières diverses .....	606	606	-
Autres créances .....	2.001	2.001	-
<b>POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b>			
Dépréciation sur immobilisations financières .....	6	6	-
Intérêts et charges assimilés (charges) .....	9	9	-
Intérêts et charges assimilés (produits) .....	1	1	-

**Transactions significatives effectuées avec des parties liées**

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée (HT)
SABETON, société mère	Convention de prestations de services	175

**Note 8 - CREANCES ET DETTES**A - Dettes

L'ensemble des dettes d'un montant de 899 K€ est exigible à moins d'un an. Ces dettes sont essentiellement constituées de dettes financières vis-à-vis de SABETON pour 606 K€ dans le cadre de l'intégration fiscale, des dettes fiscales et sociales pour 172 K€, de dettes fournisseurs pour 106 K€ et d'autres dettes pour 15 K€

B - Créances

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an. La principale créance est la somme de 2.001 K€ correspondant, en principal et intérêts, à un compte courant avec la société SABETON.

**Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES**

Montant des charges à payer :

. dettes fournisseurs.....	85
. dettes fiscales et sociales.....	1
. autres dettes.....	10
	96

Montant des charges constatées d'avance :

. éléments d'exploitation .....	6
---------------------------------	---

Produits à recevoir :

. créances clients et comptes rattachés .....	1
. intérêts courus sur valeurs mobilières de placement.....	1
	2

Produits constatés d'avance :

. éléments d'exploitation .....	1
---------------------------------	---

**Note 10 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	31.12.2010	31.12.2011
Reprise provision pour risques et charges exceptionnels.....	70	-
Produits divers sur exercices antérieurs .....	-	(1) 2.771
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL .....</b>	<b>70</b>	<b>2.771</b>

(1) dont 2.764 K€ de remboursement par l'Etat (cf paragraphe faits significatifs)

**Note 11- ENGAGEMENTS DONNES**

En application de la Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social et d'un Accord National du 2 juin 2004 sur la Formation Professionnelle en Agriculture, la société a mis en place le droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, le nombre d'heures cumulées acquises par le salarié s'élève à 144 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

**Note 12- REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 1,8 K€

Aucune autre rémunération n'a été versée aux organes de direction et aux membres du Conseil d'Administration de la société au cours de l'exercice 2011.

**Note 13- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	<b>MAZARS</b>		<b>BAU-CHEVALLIER &amp; ASSOCIES</b>	
	Montant HT	%	Montant HT	%
<b>AUDIT</b>				
Certification des comptes	10.850 €	100 %	7.250 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
<b>CONSEIL</b>	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>10.850 €</b>	<b>100 %</b>	<b>7.250 €</b>	<b>100 %</b>

**Note 14- EFFECTIF**

La société employait, au 31 décembre 2011, une personne.

**Note 15- INTEGRATION FISCALE**

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a une durée expirant le 31 décembre 2012.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Il n'existe pas de déficit fiscal reportable généré avant l'entrée de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU dans le périmètre d'intégration fiscale de SABETON.



**FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2011**

(en milliers d'euros )

	<b>MAS DE LA PERONNE</b> <b>34, route d'Ecully</b> <b>69570 DARDILLY</b>	<b>VILLAGE DE LA PERONNE</b> <b>34, route d'Ecully</b> <b>69570 DARDILLY</b>
Capital	50	1
Capitaux propres autres que le capital	(6)	(1)
Quote part du capital détenue (en %)	100	99,9
Valeur comptable brute des titres détenus	80	1
Valeur comptable nette des titres détenus	44	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	-
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	-	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(6)	(1)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-

**RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 20 JUIN 2012**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande émotion que nous souhaitons rendre hommage à M. Pierre CHAPOUTHIER, Président de notre société, qui nous a quitté soudainement en mars 2012. Nous souhaitons le remercier pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à notre société. Sa présence chaleureuse, sa gentillesse et sa bonne humeur nous manquerons.

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 décembre 2011 et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

**ACTIVITE, RESULTAT ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Au cours de l'exercice 2011, votre société a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles, notamment de foin de Crau, et de location de terrains.

Votre société a également poursuivi ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Peronne situé à Miramas (13) d'une superficie d'environ 38 hectares.

La voie rapide qui doit contourner Miramas en passant à l'ouest du domaine de la Peronne devrait être opérationnelle fin 2015. La Compagnie devra céder à l'Etat une partie de son terrain en vue de la construction de cette déviation dont le tracé prévoit une entrée dans Miramas par un nouveau giratoire implanté au sud du domaine de la Peronne, offrant ainsi la desserte nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement envisagé.

La Communauté de Commune OUEST PROVENCE, à laquelle appartient Miramas, a poursuivi ses travaux en vue de la constitution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), destinée à porter l'aménagement global du secteur ouest de la Commune de Miramas. Cette ZAC, dans le périmètre de laquelle est inclus le domaine de la Peronne, devrait être créée au cours de l'exercice 2012.

L'aménagement envisagé pourrait permettre le développement de plusieurs activités avec principalement un village de marques. Votre société a signé un accord relatif au développement de ce village de marques avec un des principaux opérateurs sur ce marché qui exploite, en Europe, un portefeuille de vingt villages de marques.

Votre société a poursuivi les études pré-opérationnelles nécessaires dans le cadre de ce projet d'aménagement, qui nécessite l'obtention de nombreuses décisions et autorisations administratives, et engagé les premières dépenses nécessaires en vue de l'obtention, pour le village de marques, de l'autorisation d'exploitation commerciale.

Au cours de l'exercice 2011, les procédures opposant la Compagnie à l'Etat ont abouti favorablement en faveur de la Compagnie.

En effet, par décision en date du 14 octobre 2010, le Conseil Constitutionnel avait décidé que l'article 1<sup>er</sup> de la Loi du 30 avril 1941 portant approbation des deux conventions passées en 1940 entre le Ministre Secrétaire d'Etat à l'agriculture et la Compagnie était déclaré contraire à la Constitution.

Cette affaire est revenue, en juillet 2011, devant le Conseil d'Etat qui, dans l'attente de la décision du Conseil Constitutionnel, avait sursis à statuer sur le pourvoi de la Compagnie contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008.

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a annulé :

- l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n°338.

En conséquence :

- l'Etat a remboursé à la Compagnie Agricole de la Crau un montant de 2,76 M€ intérêts compris,
- la somme de 1,47 M€ intérêts compris, qui avait été séquestrée, en garantie des titres exécutoires émis à la demande de l'Etat, a été restituée à la Compagnie.

Enfin, la Compagnie a décidé de retirer la requête déposée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme mettant fin, de manière définitive, au litige entre la Compagnie Agricole de la Crau et l'Etat.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice net de 1.416 K€ contre un bénéfice de 273 K€ au 31 décembre 2010, provenant notamment de la comptabilisation d'un résultat exceptionnel de 2.771 K€, de charges d'exploitation pour un montant de 831 K€ et d'un impôt sur les bénéfices de 711 K€

Les capitaux propres au 31 décembre 2011 ressortent à 2,8 M€ contre 1,7 M€ au 31 décembre 2010 compte tenu notamment de la distribution d'un dividende de 0,27 M€

## **FILIALE**

La société **MAS DE LA PERONNE**, détenue à 100 % par votre société, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 6 K€

La société **VILLAGE DE LA PERONNE**, Société en Nom Collectif constituée au cours de l'exercice 2011 et détenue à 99,90 % par votre société, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 0,4 K€

## **COMPTES CONSOLIDES**

Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société MAS DE LA PERONNE et de la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, votre société n'a pas établi de comptes consolidés au titre de l'exercice 2011.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice.

## **PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2012**

Votre société poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne.

## **INFORMATIONS SOCIALES**

Votre société employait au 31 décembre 2011 une personne. Il n'y a eu ni embauche, ni licenciement, ni recours aux heures supplémentaires ou à de la main d'œuvre extérieure à la société au cours de l'exercice.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage ou engagement à l'occasion de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à cette dernière.

## **INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

La société n'est pas particulièrement exposée aux risques industriels et environnementaux compte tenu de son activité.

## **ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

## **INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES**

### ***. Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :***

Il n'existe aucun risque de taux, ni risque de liquidité et de trésorerie.

### ***. Risques juridiques :***

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société.

### ***. Risques de changement de contrôle de la société :***

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

## **EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital de la société, qui s'élevait au 31 décembre 2010 à 919.611,96 € divisé en 201.228 actions d'une valeur nominale de 4,57 € n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

## **ACTIONNARIAT**

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la société SABETON détenait, au 31 décembre 2011, 197.552 actions de la société, représentant 98,17 % de son capital.

A notre connaissance, le personnel ne détenait, au 31 décembre 2011, aucune action de la société.

## **DONNEES BOURSIERES**

Au cours de l'exercice 2011, le cours de l'action de la Compagnie Agricole de la Crau a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 430 € et le cours le plus bas de 135 €. Le dernier cours coté a été de 135 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2011, sur 791 titres.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 28 mars 2012, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 197,39 €, le cours le plus bas de 126,01 € et le dernier cours coté a été de 153,89 €.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice net de 1.416.127,15 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.416.127,15 € de la façon suivante :

- versement d'un dividende de 7,03 € par action représentant pour les 201.228 actions composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport, une somme totale de ..... 1.414.632,84 €
- le solde, soit ..... 1.494,31 € étant affecté au compte « autres réserves ».

Chaque action recevrait ainsi un dividende de 7,03 €, qui serait payé à compter du 29 juin 2012 à la Lyonnaise de Banque, ouvrant droit, pour les personnes physiques domiciliées en France et n'ayant pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % hors prélèvements sociaux, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2008	50,00 €	40 %
2009	41,74 €	40 %
2010	1,36 €	40 %

## **DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 20 K€ contre 2 K€ au 31 décembre 2010. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date de facturation.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42 du même Code, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

## **RATIFICATION DE LA NOMINATION D' UN ADMINISTRATEUR**

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de M. Claude GROS, en qualité de nouvel administrateur de la société, en remplacement de M. Pierre CHAPOUTHIER, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## **RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, les mandats d'administrateurs de Messieurs Laurent DELTOUR et Claude GROS et des sociétés CG & ASSOCIES et SABETON arrivés à expiration à la présente assemblée générale.

## **FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE**

Nous vous proposons de ne pas verser de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, à compter de l'exercice 2012, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport du Président prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des administrateurs, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société, de la société contrôlée et de la société qui la contrôle pour l'exercice 2011,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Compagnie Agricole de la Crau par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2011.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport a été établi après entretiens avec le service juridique de la société.

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middledent pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des administrateurs qui est, pour des raisons pratiques, maintenue à un an. De plus, le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

### **I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

#### **1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil**

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU est une société anonyme administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres dont trois sont indépendants. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, pour traiter de sujets stratégiques ou de fonctionnement du groupe. Il examine les orientations principales et les projets spécifiques en matière d'investissements, ainsi que les performances opérationnelles des filiales.

Sa composition est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le fonctionnement du conseil d'administration est organisé par un règlement intérieur.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le conseil a décidé d'adhérer aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Les membres du conseil d'administration reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du conseil par le conseil d'administration, qui, jusqu'à présent, les a répartis proportionnellement au nombre d'administrateurs. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 1.829 euros.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La direction générale est assurée par le Président.

La liste des administrateurs, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion.

### **1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice écoulé**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises. Tous les administrateurs ont participé à ces réunions, à l'exception d'un administrateur absent lors d'une réunion.

Il a notamment débattu, en dehors des arrêtés des comptes semestriels et annuels, de l'activité des filiales, des projets d'investissements ainsi que des actions judiciaires en cours.

Les Commissaires aux Comptes de la société assistent aux réunions du conseil d'administration, à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels ou des comptes semestriels.

### **1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil**

#### **a) Modalités d'accès des administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil**

Préalablement à chaque réunion du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent les documents relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

#### **b) Organisation et fonctionnement des comités**

La société étant contrôlée par une société ayant un comité d'audit, elle est exemptée des obligations de constitution d'un comité d'audit au sein de son Conseil d'Administration.

## **II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les statuts de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU précisent au titre IV chapitre 1 les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

## **III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.



L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **3.2. Description de l'environnement du contrôle interne**

#### *a) Acteurs du contrôle interne*

Le contrôle interne est assumé par la direction de la société d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au conseil d'administration, en liaison avec les experts-comptables qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

#### *b) Maîtrise des risques*

##### *Risques liés à la protection des actifs :*

Au-delà de la couverture assurances des actifs, la société fait procéder régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes.

##### *Risques informatiques :*

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

#### *c) Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires*

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

### **3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société**

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

#### *a) Organisation du système comptable*

La société sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes et utilise le logiciel CEGID.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

**b) Procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

**c) Organisation de l'information financière**

Au sein de la société, le Directeur Général Délégué et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également, le cas échéant, l'ensemble de la consolidation.

**Honoraires des Commissaires aux Comptes**

	<b>MAZARS</b>		<b>BAU-CHEVALLIER &amp; ASSOCIES</b>	
	Montant HT	%	Montant HT	%
<b>AUDIT</b>				
Certification des comptes	10.850 €	100 %	7.250 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
<b>CONSEIL</b>	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>10.850 €</b>	<b>100 %</b>	<b>7.250 €</b>	<b>100 %</b>

La société poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 28 mars 2012

Claude GROS  
Président

## CIE AGRICOLE DE LA CRAU

### LISTE DES ADMINISTRATEURS, DES MANDATS EXERCES ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE, DES SOCIETES CONTROLEES ET DE LA SOCIETE QUI LA CONTROLE POUR L'EXERCICE 2011

**M. Pierre CHAPOUTHIER**, Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également Président du Conseil de Surveillance de SABETON. En 2011, il a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 8.957 € (SABETON : 8.500 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, M. Pierre CHAPOUTHIER membre du Conseil de Surveillance de la société S.A.U.E.S HABITAT PACT et Vice Président du Conseil de Surveillance de SCPI AV. HABITAT.

**M. Claude GROS**, Directeur Général Délégué de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également :

- Président du Directoire de SABETON,
- Président de CG & ASSOCIES S.A.S.,
- Président de SAINT JEAN S.A.S.,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la S.A.S. MAS DE LA PERONNE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN S.A.S., Président de la S.A.S. DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, gérant de la SNC VILLAGE DE LA PERONNE,

En 2011, il a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€ et une rémunération exceptionnelle de 100 K€. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Épargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

En dehors du groupe, M. Claude GROS est administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

**M. Laurent DELTOUR**, administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également membre du Conseil de Surveillance de SABETON. En 2011, il a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 6.457 € (SABETON : 6.000 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur de FINANCIERE SAM II.

**M. François MAURISSEAU**, représentant permanent de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON. En 2011, il a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 7.957 € (SABETON : 7.500 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, M. François MAURISSEAU est administrateur du LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE à Villeurbanne (Rhône).

**Mme Aline COLLIN**, représentant permanent de CG & ASSOCIES au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, est également représentant permanent de CG & ASSOCIES au Conseil de Surveillance de SABETON. En 2011, elle a perçu à titre de jetons de présence une somme totale de 3.457 € (SABETON : 3.000 € - CIE AGRICOLE DE LA CRAU : 457 €). En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN est directeur général de la société CYPANGO.

**CIE AGRICOLE DE LA CRAU**

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
<b><u>I. SITUATION FINANCIERE DE FIN D'EXERCICE</u></b>					
Capital social	919.612	919.612	919.612	919.612	919.612
Nombre d'actions émises	201.228	201.228	201.228	201.228	201.228
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b><u>II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</u></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	61.409	77.415	48.103	78.807	181.221
Bénéfice avant impôts, amort. prov. et participation des salariés	869.899	195.754	347.422	319.818	2.139.031
Impôt sur les bénéfices	0	2.929.725	115.062	105.092	711.098
Bénéfice après impôts, amort. prov. et participation des salariés	651.521	6.479.670	224.474	273.201	1.416.127
Montant des bénéfices distribués	2.012.280	10.061.400	8.399.256,72	273.670,08	<sup>(1)</sup> 1.414.633
<b><u>III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</u></b>					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant amort. prov.	4,32	(13,59)	1,15	1,07	7,10
Bénéfice après impôts, amort. prov. et participation des salariés	3,24	32,20	1,12	1,36	7,04
Dividende versé à chaque action	10,00	50,00	41,74	1,36	<sup>(1)</sup> 7,03
<b><u>IV. PERSONNEL</u></b>					
Nombre de salariés au 31 décembre	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale	20.325	23.155	20.996	20.575	20.540
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales etc..)	5.032	7.747	6.988	7.379	7.122

<sup>(1)</sup> proposition de distribution

CIE AGRICOLE DE LA CRAU

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS  
REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES  
AU COURS DE L'EXERCICE 2011 SUR LES TITRES CIE AGRICOLE DE LA CRAU**

<b>Mandataires sociaux</b>	<b>Achat d'actions</b>	<b>Vente d'actions</b>	<b>Prix moyen par action</b>
Néant			

# **COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**

S.A. au capital de 919.611,96 euros - 542 079 124 RCS LYON

## **Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le 28 mars 2012

**Claude GROS**  
Président

# **COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**

Siège social : 34, Route d'Ecully – 69570 DARDILLY

Société Anonyme au capital de 919.611 euros

N° Siret : 542 079 124 00047

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I- Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## **II- Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**COMPAGNIE  
AGRICOLE DE LA  
CRAU**

*Comptes annuels Exercice  
clos le 31 décembre 2011*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2012*

*Les Commissaires aux Comptes* \_\_\_\_\_

**BAU CHEVALLIER &  
ASSOCIES :**

Philippe BAU

**MAZARS :**

Pierre BELUZE